AVIS PUBLIC



ville.montreal.gc.ca/plateau

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2013-16

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant :

Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$
pour la réalisation du programme de réfection
routière (2013-16),

adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance extraordinaire du 16 décembre 2013, a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 15 janvier 2014. PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et qu'il est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Donné à Montréal, le 23 janvier 2013

Le secrétaire d'arrondissement, M^e Claude Groulx